

# Schéma de couverture de risques d'incendie révisé

Consultation publique du 14 septembre 2023



MRC DE ROUSSILLON

# La démarche de révision

2022

Préparation, définition des objectifs et analyse de risque

JUIN À SEPT. 2023

Adoption des plans de mise en œuvre des municipalités

SEPT. 2023

Consultation publique

# Les objectifs dictés par le ministère

- 1 Prévention
- 2 Intervention pour les risques faibles
- 3 Intervention pour les risques plus élevés
- 4 Mesures d'autoprotection
- 5 Autres risques de sinistre
- 6 Utilisation maximale des ressources consacrées à la sécurité
- 7 Recours au palier supramunicipal
- 8 Arrimage des ressources en matière de sécurité publique



# 1. Prévention

## Évaluation et analyse des incidents

- Action 1 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'évaluation et d'analyse des incidents.

## Réglementation municipale en matière de sécurité incendie

- Action 2 • Maintenir et, au besoin, adapter les diverses dispositions de la réglementation municipale.

## Installation et vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée

- Action 3 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas huit ans pour les visites.

## Inspection périodique des risques plus élevés

- Action 4 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'inspection périodique des risques plus élevés, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections.

## Sensibilisation du public

- Action 5 • Adopter, appliquer et, au besoin, adapter le programme d'activités de sensibilisation du public.

## Éducation du public

- Action 6 • Adopter, appliquer et, au besoin, adapter le programme d'éducation du public.

## 2. Interventions pour les risques faibles

### Acheminement des ressources

- Action 7 • Adapter et mettre à jour les ententes intermunicipales.
- Action 8 • Appliquer et, au besoin, adapter les protocoles de déploiement.

### Approvisionnement en eau

- Action 9 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie.
- Action 10 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes.

### Ressources matérielles relative aux opérations de secours

- Action 11 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des véhicules en s'inspirant des normes en vigueur.
  - Action 12 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention et de protection des pompiers selon les exigences reconnues et en s'inspirant des normes applicables.
-

## 2. Interventions pour les risques faibles (suite)

### Communications

- Action 13 • Continuer à améliorer et, au besoin, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des services de sécurité incendie et les fréquences utilisées.
- Action 14 • Développer un outil du type logigramme destinée à la prise d'information initiale par les répartiteurs, lorsqu'un incendie est rapporté.

### Formation et entraînement

- Action 15 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme d'entraînement en lien avec les pratiques d'usage de l'organisation.

## 3. Interventions pour les risques plus élevés

### Acheminement des ressources

- Action 16 • Évaluer la pertinence d'établir des ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale.

### Plans d'intervention

- Action 17 • Adopter, appliquer et, au besoin, adapter le programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention pour les risques plus élevés.

## 4. Mesures d'autoprotection

### Mesures d'autoprotection

- Action 18 • Maintenir et, au besoin, adapter le programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant des lacunes au niveau de l'intervention, c'est-à-dire un temps de réponse supérieur à 15 minutes.
- Action 19 • Promouvoir la mise en place de mesures d'autoprotection.

## 5. Autres risques de sinistre

### Autres risques de sinistre

Aucune action

## 6. Utilisation maximale des ressources

### Utilisation optimale des ressources consacrées à la sécurité incendie

- Action 20 • Planifier la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire en faisant abstraction des limites des municipalités locales.
- Action 21 • Optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles en envisageant, au besoin, le recours à la mise en commun.

## 7. Recours au palier supramunicipal

### Recours au palier supramunicipal

- Action 22 • Assurer la coordination du schéma et le suivi de sa mise en œuvre.
  - Action 23 • Maintenir le comité de sécurité incendie.
- 

## 8. Arrimage des ressources

### Autres structures vouées à la sécurité du public

- Action 24 • Maintenir un comité régional de concertation
-

# Les prochaines étapes

27 SEPTEMBRE 2023

Adoption du projet de schéma révisé par le Conseil des maires

OCTOBRE 2023

Transmission du projet de schéma au ministère pour attestation

SUR RÉCEPTION

Adoption du schéma révisé attesté par le ministère et avis public annonçant l'entrée en vigueur

ENTRÉE EN VIGUEUR

# Les commentaires sur le projet

La MRC accueille les commentaires et les opinions  
**jusqu'au 19 septembre à 17 h.**

Pour consulter le projet de schéma révisé ou pour nous transmettre des commentaires, visitez le site Web de la MRC :

**[roussillon.ca/schema-incendie](http://roussillon.ca/schema-incendie)**

Pour nous écrire : [schema-incendie@mrcroussillon.qc.ca](mailto:schema-incendie@mrcroussillon.qc.ca)